ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spéléologie

Question écrite n° 73189

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur le financement de la Fédération française de spéléologie. En effet, l'année 2008-2009 a été marquée par une diminution de 24 % de la subvention ministérielle, ce qui a occasionné un bilan déficitaire de 65 000 euros. La FFS est très inquiète pour l'avenir de ce sport et ses missions de formation, de préservation de la sécurité de ses adhérents et de découverte du monde souterrain si cette situation devait perdurer. Nul n'est besoin de rappeler son activité dans la connaissance collective du patrimoine souterrain, elle permet une meilleure évaluation des risques collectifs que peuvent présenter les cavités naturelles ou artificielles, et permet de collecter la connaissance karstique, hydrologique, archéologique, historique et architecturale de notre sous-sol. Elle lui demande quelles mesures elle compte prendre afin d'assurer le financement de la Fédération française de spéléologie à la hauteur de sa mission de service public.

Texte de la réponse

La subvention ministérielle accordée à la Fédération française de spéléologie (FFS) a fait l'objet en 2008 d'une diminution de 24 %. D'autres fédérations non olympiques ont vu en 2008 leur subvention diminuée en raison de la réduction des crédits alloués au secrétariat d'État aux sports. Cependant, si l'exercice comptable 2008 de la FFS s'est clos sur un déficit de - 62 443 EUR qui peut être attribué à la baisse de la subvention, il convient de rappeler que depuis 2005, alors que les subventions n'étaient pas en baisse, la Fédération française de spéléologie n'a cessé de présenter des exercices déficitaires variant de - 15 142 EUR à - 62 443 EUR. Toutefois, le secrétariat d'État aux sports continue d'intervenir à hauteur de 20 % du budget général de la FFS ; s'y ajoute la contribution des cinq conseillers techniques et sportifs qui exercent leur mission auprès de la FFS. Ce taux de soutien est bien supérieur au taux de soutien médian de l'ensemble des fédérations non olympiques, qui est de 11,38 %. L'absence d'augmentation du nombre de licenciés (moins de 75 600 personnes depuis plusieurs olympiades) fragilise la FFS. Ce soutien supérieur à la moyenne se justifie au regard des autres fédérations par le bien-fondé de la mission de la FFS et la prise en compte de sa spécificité notamment dans le domaine de la préservation du patrimoine souterrain, et en matière de transmission des connaissances liées à ce milieu.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73189
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE73189

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2303
Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5386